



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1433

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1433**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Uni-Est a été créée en 1992 et porte le plan local pour l'insertion et l'emploi de 14 Communes de l'est lyonnais.

Dans le cadre de son objet, l'association Uni-Est pilote, depuis 2003, des actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi liés à l'absence de solution de mobilité.

**II - Objectifs**

Depuis 2010, la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), en sa qualité d'autorité organisatrice de transports, ont apporté leur soutien à l'association Uni-Est en faveur du déploiement d'une plateforme mobilité emploi insertion, initialement sur la base de territoires expérimentaux.

Considérant l'intérêt de cette démarche et l'importance des besoins identifiés par les territoires, l'association Uni-Est a généralisé le dispositif dans le but de développer une véritable plateforme d'agglomération.

La plateforme permet, via des dispositifs de mobilité adaptés et temporaires, de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion professionnelle : contrats aidés, CDD/CDI, formations professionnelles, stages, entretiens d'embauche, etc.

Ces dispositifs (mise à disposition de véhicules, auto-école sociale, vélo-école, parcours découverte, diagnostic, formation, etc.) sont uniquement accessibles sur prescription d'un référent de parcours (Maison du Rhône, pôle emploi, mission locale, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), etc.) et interviennent en complément des transports publics existants, lorsque l'offre de transport en commun classique s'avère inadaptée pour l'accès ou le maintien à l'emploi.

Plus largement, les objectifs poursuivis par la plateforme mobilité portée par l'association Uni-Est sont les suivants :

- coordonner et structurer les actions de mobilité et insertion existantes sur l'agglomération pour favoriser la cohérence d'ensemble des offres de mobilité,
- informer les professionnels de l'insertion et le public bénéficiaire,
- permettre aux personnes en insertion d'accéder à des dispositifs de mobilité à un tarif social,
- expérimenter et pérenniser de nouvelles actions, avec l'appui des territoires, puis assurer la diffusion de ces actions à l'échelle de l'agglomération.

L'adoption, fin 2015, du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et notamment l'objectif 6 qui vise à dynamiser les parcours par des actions complémentaires à l'accompagnement, renforce la volonté de la collectivité d'agir sur les freins à l'emploi et notamment celui que constitue l'absence ou les difficultés de mobilité des personnes en recherche d'emploi.

### **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre du programme 2015**

Par délibération n° 2015-0544 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a attribué une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Uni-Est pour l'animation de la plateforme mobilité emploi insertion.

L'association a mis en œuvre ou animé la réalisation des actions suivantes qui se déclinent en 3 axes :

#### **1°- Formation sensibilisation**

Il s'agit de :

- parcours découverte du réseau transport en commun lyonnais (TCL), en partenariat avec Kéolis, s'adressant aux publics en insertion et à leurs référents de parcours. Cette action, menée en 2015, a bénéficié à plus de 65 personnes en insertion qui ont pu se familiariser à l'utilisation des transports en commun, accompagnées par 16 professionnels,
- parcours découverte du réseau transport express régional (TER) organisé en partenariat avec le Syndicat national des chemins de fer français (SNCF), s'adressant aux publics en insertion et à leurs référents de parcours. Cette expérimentation, menée en 2015, a bénéficié à plus de 15 personnes en insertion et 5 professionnels, qui ont pu se familiariser à l'utilisation des TER et apprendre à se repérer dans les gares SNCF,
- information collective auprès des professionnels de l'insertion (site internet, film, forum, animation dans les structures, etc.). Les outils créés sont présentés aux professionnels de l'insertion lors de rencontres dédiées et ils ont permis de sensibiliser plus de 380 professionnels relais en 2015,
- la plateforme mobilité emploi insertion a véritablement investi la question des freins « cognitifs » à la mobilité depuis 3 ans via notamment un partenariat renforcé avec l'Institut pour la ville en mouvement (IVM), la Fondation PSA et la Métropole. Cette recherche action a permis de développer un outil de formation de type "serious game" (jeu sérieux), à destination des personnes en insertion, qui a été présenté en décembre lors d'une manifestation qui a réuni une centaine de personnes à la Métropole. Cet outil de formation, unique en France, permet de travailler avec les bénéficiaires sur leur représentation de l'espace urbain et de s'appuyer sur leurs compétences pour acquérir plus d'assurance quand ils sont amenés à sortir de la zone de confort de leur environnement quotidien (entretien d'embauche, mission d'intérim, etc.).

En outre, la plateforme a également, au cours de l'année 2015 :

- animé ou co-animé les instances de gouvernances techniques et de pilotage,
- collaboré avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui a publié un observatoire "la mobilité vers l'emploi".

#### **2°- Collaboration avec d'autres structures de la mobilité**

La plateforme travaille avec d'autres structures de la mobilité vers l'emploi et d'autres acteurs institutionnels notamment :

- les auto-écoles sociales portées par l'Association innovation et développement et l'Association pour la mobilité et l'emploi des jeunes. Ces auto-écoles permettent l'accès au permis de conduire pour des personnes en difficultés d'apprentissage. Une pédagogie spécifique est alors mise en œuvre. 206 personnes ont été concernées par ce dispositif en 2015,
- l'Association « Pignon sur Rue » qui propose l'apprentissage du vélo en ville à travers la vélo-école. Elle propose des sessions de formation à l'apprentissage du vélo ou des actions de remise en selle. Une pédagogie adaptée permet d'apprendre les notions du code de la route, les règles de sécurité et les fondamentaux de la conduite à vélo. Les actions se sont principalement déroulées en partenariat avec le Centre social de Cusset à Villeurbanne, le centre social de la Sauvegarde à Lyon 9°, la Maisons de l'Emploi à Lyon 8°, l'Association Pass Rhône-Alpes et le programme de réussite éducative (PRE) de Chassieu. 70 personnes ont bénéficié d'une formation à l'apprentissage du vélo en 2015,
- le transport micro-collectif (TMC) : portée par l'association d'insertion entreprise école, cette action consiste à récupérer des personnes à bord de navettes de 4 à 8 places, en des points prédéterminés, afin de les amener sur leur lieu de travail et à effectuer, s'il y a lieu, la boucle retour. Deux navettes desservaient le sud-est lyonnais

(secteurs Pays d'Ozon et Grand Large). Elles concernaient 24 Communes. 92 personnes ont bénéficié de 30 trajets en 2015 représentant 13 000 heures de travail pourvues. Néanmoins, en raison du redéploiement de ces crédits par l'Etat, cette offre s'est arrêtée en décembre 2015.

- la mise à disposition de véhicules à tarif social (portée depuis mai 2014 par l'Association entreprise école) : cette action permet à des personnes d'emprunter un véhicule (2 roues ou 4 roues) pour se rendre sur leur lieu de travail. Le partenariat avec Peugeot SLICA, qui gère le parc de véhicules, a permis à 56 personnes d'emprunter un véhicule en 2015 dans le cadre de 3 000 jours de mise à disposition. L'accompagnement est effectué à travers un diagnostic et la mise en œuvre d'ateliers spécifiques (sécurité routière, éco-conduite, microcrédit, etc.),

### 3°- Les aides à la solvabilité

L'association Uni-Est a principalement géré une enveloppe d'aide financière permettant d'accroître la solvabilité des personnes quant à la mobilité et à la garde d'enfants. Cette action permet de lever les freins financiers et de considérer la mobilité comme un pilier d'un parcours d'insertion. La majorité des aides sont des appuis à la mobilité via des titres TCL, notamment l'achat d'abonnement à tarif réduit, et ont comme motif principal l'accès à l'emploi. Une autre enveloppe d'aide liée à une convention de revitalisation s'est terminée par épuisement des crédits en début d'année. 287 personnes se sont vu octroyer une aide financière de mobilité en 2015.

## IV - Bilan

Ainsi, plus de 1 300 personnes ont pu bénéficier en 2015 d'une solution mobilité adaptée, conventionnée ou suivie par la plateforme mobilité emploi insertion.

## V - Programme d'actions 2016 et budget prévisionnel de financement

En 2016, la plateforme poursuivra les actions engagées en 2015 et développera de nouveaux services qui toucheront directement les publics en insertion et notamment les bénéficiaires du RSA à travers :

- le conseil en mobilité : ce test se déploiera au cours de l'année 2016 et s'appuiera sur la mise en œuvre du diagnostic mobilité directement auprès des personnes en insertion. Il permettra une meilleure orientation des bénéficiaires vers les autres dispositifs (auto-école, vélo-école, mise à disposition de véhicule, transports en commun, serious game),

- la sensibilisation et la formation des professionnels de l'emploi par la mise à disposition du jeu d'apprentissage et du kit pédagogique qui l'accompagne. Le déploiement de l'outil se fera prioritairement à travers les instances des Commissions locales d'insertion (CLI). La plateforme organisera sur demande des structures des ateliers mobilité avec des personnes en insertion professionnelle.

Ces nouveaux dispositifs devraient concerner plus de 100 personnes.

Le budget prévisionnel 2016 de la plateforme mobilité est le suivant :

Action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes (en €)	Montant (en € HT)
mobilité-insertion et animation de la plateforme mobilité emploi insertion (Uni-Est)	achats	680	Métropole de Lyon	75 000
	charges fixes de fonctionnement	20 365		
	services extérieurs	23 348	État	5 000
	charges de personnel	95 800	aide privée	5 000
	autres services extérieurs	2 000	Fonds social européen inclusion	57 194
	<b>Total</b>		<b>142 193</b>	<b>Total</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 75 000 € au profit de l'association Uni-Est dans le cadre de la plateforme mobilité pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Uni-Est dans le cadre de la plateforme mobilité emploi insertion pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Uni-Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° OP02O2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**